

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : DOUZE JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS (12 juin 2023)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 juin deux mille vingt-trois à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

**Décision
modificative n°1
au budget principal**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent.

Etaient excusées : BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne, GAGNEAU Claudine est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à BUHOT Patrick.

Absent : GARLET Teddy.

Rapporteur : Florian DUVERNAY

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

24

EXPOSE

Le Conseil a été
convoqué le :
6 juin 2023

- I. Une décision modificative est nécessaire sur la section d'investissement suite au lissage des crédits de paiement voté au budget primitif 2023 de l'autorisation de programme AP202201 pour l'opération « réfection de la rue Ambroise Paré (partie sud) ». Le montant de 109 301 € au compte 2151 « réseaux de voirie » fait l'objet d'un virement au compte 458102 « rue Ambroise Paré ».

Une décision modificative est nécessaire comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

AP202201 - Réfection de la rue Ambroise Paré - SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
2006 - Réfection rue Ambroise Paré	21	2151	Réseaux de voirie	-109 301,00 €				
Sans opération	458102	458102	Rue A. Paré	109 301,00 €				
TOTAL				0,00 €	TOTAL			0,00 €

- II. Le CCAS de la commune souhaite développer un nouveau service auprès des seniors et de leurs aidants afin de favoriser le maintien à domicile et réduire les situations d'isolement. Ce nouveau service repose sur une application digitale innovante nommée GABBY. Aussi, le conseil d'administration du CCAS a sollicité la commune pour obtenir une subvention de 3000€ TTC afin de mettre en œuvre ce projet dès 2023. Il est donc proposé une subvention complémentaire au CCAS en dépenses imprévues de fonctionnement.
- Une décision modificative est nécessaire comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **15 juin 2023**

CCAS - SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DÉPENSES					RECETTES				
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	
	022	022	Dépenses imprévues	-3 000,00 €					
	65	6574	Subvention de fonctionnement	3 000,00 €					
TOTAL				0,00 €	TOTAL				0,00 €

- III. Dans le cadre de la prévention des incidents, du constat des infractions et de la formation des agents de la police municipale, il est proposé l'acquisition de trois caméras piétons dans le respect et l'application de l'article L.241-2 et des articles R.241-8 à R.241-17 du code de la sécurité intérieure, pour un montant total de 3 300 € TTC. Un équipement gilet pare balles est également destiné à la policière municipale pour un montant de 842 € TTC. Ces équipements sont proposés en dépenses imprévues d'investissement. Une décision modificative est nécessaire comme détaillé dans les tableaux ci-dessous.

Achat caméras policiers municipaux - SECTION D'INVESTISSEMENT									
DÉPENSES					RECETTES				
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	
	020	020	Dépenses imprévues	-3 300,00 €					
1302 - Hors opération	21	2188	Autres immobilisations corporelles	3 300,00 €					
TOTAL				0,00 €	TOTAL				0,00 €

Achat gilet pare-balles policier municipal - SECTION D'INVESTISSEMENT									
DÉPENSES					RECETTES				
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	
	020	020	Dépenses imprévues	-842,00 €					
1302 - Hors opération	21	2188	Autres immobilisations corporelles	842,00 €					
TOTAL				0,00 €	TOTAL				0,00 €

- IV. Suite à la rénovation de la salle du conseil municipal en mairie, et conformément à l'usage courant et à la tradition républicaine il est proposé l'acquisition d'un buste de Marianne et du socle mural pour un total de 2 327 €. Une décision modificative est nécessaire comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

Achat d'un buste de Marianne et d'un socle - SECTION D'INVESTISSEMENT									
DÉPENSES					RECETTES				
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	
	020	020	Dépenses imprévues	-2 327,00 €					
1302 - Hors opération	21	2188	Autres immobilisations corporelles	2 327,00 €					
TOTAL				0,00 €	TOTAL				0,00 €

- V. Dans le cadre de la mise en place d'un inventaire informatique, et suite au constat de l'obsolescence de certains matériels il est proposé l'acquisition d'équipements.

Achat porte-écrans - SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DÉPENSES					RECETTES				
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	
	022	022	Dépenses imprévues	-840,00 €					
	011	60632	Fournitures de petit équipement	840,00 €					
TOTAL				0,00 €	TOTAL				0,00 €

- VI. L'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) d'Hurigny, ainsi que la commune de Charnay-lès-Mâcon, proposent la reconduction du contrat de travail d'un travailleur en situation de handicap au service d'entretien des espaces verts jusqu'en août 2023. Une décision modificative est nécessaire comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

Nouveau contrat travailleur situation handicap - SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
Opération	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants	
	022	022	Dépenses imprévues	-12 030,00 €					
	012	6218	Autres personnel extérieur	12 030,00 €					
TOTAL				0,00 €	TOTAL				0,00 €

La commission des finances du 03 juin 2023 ayant donné un avis favorable, le conseil municipal doit se prononcer sur cette décision modificative.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis favorable de la commission des finances du 03 juin 2023,
 Le rapporteur entendu,
 Après interventions de JP. PETIT, P. LOPEZ et Mme le Maire.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN



Acte rendu exécutoire
 après réception en Préfecture
 le 19 JUIN 2023
 et publication ou notification
 du 19 JUIN 2023

LE MAIRE,

Pour le Maire et par délégation

